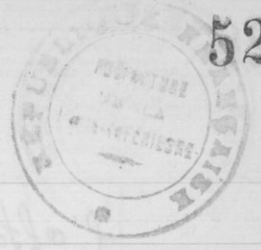


Séance au Conseil Municipal
du 30 Juin 1956



Le au mil neuf cent cinquante six, le samedi 30 Juin à 20 h. 30, le Conseil Municipal de la Ville de Beze-la-Grande s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance extraordinaire et exceptionnelle sous la présidence de M. Béizet, Maire, suivant convocation faite le 27 Juin 1956 et cela conformément à la Loi.

Ordre du Jour :

Compte tenu d'une demande signée par les Conseillers municipaux, le Conseil a été convoqué pour une séance extraordinaire avec à l'ordre du jour la question unique suivante : Projets urgents et futurs d'extension des locaux scolaires.

Étaient présents : M. Béizet, Maire
M. Dateur Pollet, M. Perraud et M. Luc Gendron, Maire, adjoints.

M. Cassard, Dupont, Barbo, Babiu, Guillard, Biron, Plancher, Olive, Bedon, Marchais, Broutin, Penvenec'h, Patron, Guirion, Marot, Lubert, Garreau et M. Laroche.

Absents excusés, mais ayant donné procuration pour voter en leur nom :
M. Glapau, Beau, Tessier, Pariche et M. Laroche.

De plus, la convocation du Maire faisait ressortir que lecture serait donnée des deux derniers procès-verbaux, pour éviter que la prochaine séance du Conseil Municipal soit consacrée trop longtemps à la lecture de 3 procès-verbaux.

Le Maire ouvre la séance et M. Dupont Marcel, est, à l'unanimité, désigné comme secrétaire de séance.

M. Biron propose alors de s'en tenir à la séance extraordinaire et, de ce fait, de ne pas donner lecture immédiate des deux derniers procès-verbaux. Le Maire est contre.

Sur cette question mise au vote donne, pour la proposition du Maire; c'est-à-dire lecture immédiate des deux derniers procès-verbaux, 21 voix, contre (proposition de M. Biron), 11 voix.

En conséquence, M. Hal, Secrétaire Général, donne lecture des deux derniers procès-verbaux.

Après lecture, M. Biron prend la parole. Il déclare :
« Le dernier procès-verbal ne reflète pas exactement la discussion. En particulier, il n'y a pas eu de vote en ce qui concerne mon intervention pour



l'affaire, Mme Sève Declair."

En conséquence, M. Birou lit une motion du groupe communiste et demande qu'en soit fait état pour son insertion.

Le Maire fait remarquer que M. Birou était le secrétaire officiel du Conseil municipal des deux séances en question et qu'en conséquence il ne peut demander une rectification de son procès-verbal.

M. Birou est d'avis contraire.

Quoi qu'il en soit, il est rappelé que le Secrétaire Général de la Maire prépare, en accord avec le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances et les soumet pour vérification au Secrétaire du Conseil nommé par ce dernier et c'est ensuite seulement que le procès-verbal est transcrit au registre des délibérations. C'est une coutume admise depuis bien des années et qui a facilité la tâche des Conseillers secrétaires à quelque groupe politique qu'ils appartiennent.

Pour en terminer avec cette intervention, le Maire, avec l'accord implicite de tous les Conseillers, sauf les communistes, refuse l'insertion de la rectification demandée et laisse à M. Birou le soin de procéder lui-même à la modification du dernier procès-verbal, dont il est en droit et en fait responsable.

Le Conseil passe alors à l'unique et importante question à l'ordre du jour :

Projets urgents et futurs d'extension des locaux scolaires :

Tout d'abord, M. Plancher lit un rapport résumé comme suit :

"Nous avons pensé qu'une réunion exceptionnelle du Conseil était nécessaire pour débattre et mettre au point un projet de constructions scolaires. Nous ne connaissons pas vos projets, Monsieur le Maire, ou très mal et une franche explication est nécessaire. Nous allons vous présenter deux projets : l'un premier, immédiat, le second, établi sur cinq ans. Ces 2 projets sont d'ailleurs liés car il est indispensable d'avoir un plan d'ensemble si nous voulons des groupes scolaires cohérents qui répondent au besoin de l'enfance."

M. Plancher donne alors connaissance en détail de son projet établi sur cinq ans.

Trentevaux : Cette agglomération est relativement stable, peu de constructions nouvelles. Il est néanmoins utile de prévoir la construction de 4 classes nouvelles ou remplacement de celles existantes qui sont sous les logements des

instituteurs et ne correspondent plus aux normes actuelles.

École maternelle de Bezi-Bourg: Les 3 classes en baraquements sont en mauvais état. Elles sont édifiées sous de grands arbres, voyant très peu le soleil, il faut l'éclairage électrique toute la journée.

Il faut donc prévoir le remplacement de ces 3 classes et y ajouter 2 supplémentaires, soit au total 5 classes maternelles.

École de filles et garçons de Bezi-Bourg: Le Bourg est en pleine extension, les maisons individuelles se construisent à une cadence accélérée. Le Corbuisier est essentiellement habité par de jeunes ménages, environ 80 jeunes femmes de cet immeuble attendent un heureux événement.

Le lotissement Takura et le nouveau boulevard vont encore augmenter les effectifs. Il faut donc porter le nombre des classes de chaque groupe existant à 10 ou 11.

Groupe Dierksant de Monti: Ce groupe reste notre préoccupation principale, sur un terrain de 36 ha. que nous venons d'acquérir, 1.400 logements sont prévus, tant en collectifs qu'en individuels.

Dans cet apport de population, la presque totalité sera fournie par des jeunes ménages. Il faut compter 2 à 3 enfants par logement, soit: $1.400 \times 2,5 = 3.500$ enfants, en estimant que les $3/4$ seront d'âge scolaire, cela nous donne le chiffre de 2.625 élèves. Nous pouvons penser que sur ce total d'enfants, 70% fréquenteront l'école publique, 70% de 2.625 = 1.837, à une moyenne de 35 par classe, cela représente 53 classes, soit 15 classes maternelles et 38 classes primaires (enfants de 6 à 14 ans).

C'est pourquoi nous estimons que pour le simple terrain de Monti, 53 classes sont nécessaires.

École de garçons de Pont-Rousseau:

Il faut prévoir 5 classes sur pièces pour le cours complémentaire.

École de filles de Pont-Rousseau:

Prévoir 2 classes sur pièce avec possibilité d'agrandissement.

École maternelle du parc municipal:

5 classes nouvelles dont 4 en remplacement des baraquements.

Groupe mixte de l'Écluse-Divier.

3 classes maternelles indépendantes.

Groupe scolaire mixte de Bagou:

2 classes au moins (sur pièce) sont nécessaires par section, soit au minimum 4 classes.



Nouveau groupe scolaire de La Haussais :

Le projet prévoit 10 classes. Il faut y ajouter 11 classes maternelles.

Dans le secteur du bas de Pont Rousseau, il faudra d'ici quelques années, prévoir également de nouvelles classes.

En résumé, ce programme étalé sur 5 ans, donne un total de 93 classes (primaires et maternelles), auxquelles il y a lieu d'ajouter 20 logements au Suintevant de Monté :

- 93 classes et élévateurs annexés à 3.230.000 frs = 300.000.000
- 20 logements à 2 millions de frs = 40.000.000
- Le total de la dépense se monte donc à 340.000.000

Ceci représente le projet sur 5 ans que nous proposons. M. Plancher ajoute : « Le collège technique n'est pas prévu dans notre projet, nous serions désireux d'en connaître sa composition »

C'est alors au tour de M. Boutin de commenter le programme de réalisation immédiate préconisé par l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles publiques de Pont-Rousseau. Il insiste tout particulièrement sur le fait que l'Etat doit faire un effort exceptionnel pour Rezé, car les finances communales de la cité-dortoir sont incapables de supporter des dépenses aussi importantes.

A ces dépenses, il faut d'ailleurs ajouter tous les autres crédits nécessaires à la vie d'une commune-dortoir en pleine extension.

M. Boutin continue : « Je n'ai pas besoin d'entrer dans tous les détails du programme préconisé, vous le connaissez tous. » Toutefois, il estime qu'il faut étudier d'urgence la construction d'un nouveau groupe scolaire au Suintevant de Monté. Il reconnaît que la tâche est grande et que les augmentations des effectifs ont surpris tout le monde, même pour le Groupe de l'Écu - Duvier, personne n'avait pensé à son occupation aussi rapide.

En ce qui concerne l'École de garçons de Pont-Rousseau, M. Boutin demande à ce que toute la propriété Trebuchet soit acquise par la ville. Bien entendu, le prix de 8 millions de frs. demandé lui paraît exagéré.

Par ailleurs, il estime qu'il faut suivre avec méthode, un programme d'entretien et de réparation des écoles existantes et préconise, qu'à l'avenir, l'on répare d'une façon totale un groupe scolaire

donné, pour ensuite entreprendre l'agrandissement et la modernisation d'une deuxième, etc...

On ne peut plus construire des écoles si l'on se base uniquement sur la situation financière de la Ville, il y a actuellement des possibilités de subventions exceptionnelles qui il faut absolument obtenir.

Là, M. Boutin, ouvre une parenthèse pour attirer l'attention de M. le Maire sur un nouveau décret qui permet d'obtenir des subventions d'Etat pour le théâtre municipal.

Le Maire fait savoir qu'il a déjà fait une démarche en ce sens auprès du Ministère.

Quoi qu'il en soit, M. Boutin insiste pour que tout le possible soit fait, et que, d'urgence, des projets de constructions scolaires soient déposés, ce qui permettra à divers responsables d'intervenir auprès des Ministères pour que les projets de Beze soient pris rapidement en considération.

M. Bénezet donne alors connaissance du programme qu'il a envisagé avec l'ensemble de ses adjoints.

Tout d'abord, il rappelle que le projet de construction du groupe scolaire de la Hussais est prêt et qu'il n'attend plus que les crédits ministériels pour lancer l'adjudication.

La création d'un centre d'apprentissage pour garçons et filles et d'un collège technique de garçons est également prévue pour l'Etat. La municipalité et le Conseil Municipal a déjà ratifié ce projet pour lequel le Conseil a mis gratuitement à la disposition de l'Etat, le terrain nécessaire dans le futur domaine du Château de Beze.

Pour l'immédiat et en ce qui concerne les classes primaires et aussi compte tenu du fait que tout nouveau projet demande au préalable le choix d'un terrain, son acquisition, en principe par la voie de l'expropriation, c'est-à-dire de près de 2 ans, il apparaît que des classes primaires peuvent être rapidement construites au groupe scolaire de Bagou.

C'est pourquoi, le Maire a fait établir par M. Vardaguer, architecte communal, un avant-projet de surélévation du groupe scolaire de Bagou. Les bâtiments existants permettent la construction rapide de 5 classes côté filles et 5 classes côté garçons. Les surfaces des classes étant sensiblement celles demandées par les règlements.

Le projet est mis en circulation.

D'autre part, les crédits sont maintenant accordés sur la



loi Barsugé pour la construction d'un groupe scolaire et d'un mur de clôture à l'école publique de garçons de Bezi-Bourg.

M. Boutin intervient pour rappeler qu'il existe un projet d'agrandissement de l'école de garçons de Bezi-Bourg et tout particulièrement un projet de classes scolaires et publiques. Et puis, il faut tenir compte des projets déjà établis ou du moins les revoir pour en retenir les solutions les plus intéressantes.

Le Maire continue : " Nous pensons également réaliser les constructions suivantes ?"

- a) Ecole de garçons de Bezi-Bourg :

Déplacement de la cour et construction au-dessus de 2 classes en dur.

- b) Ecole de filles de Bezi-Bourg :

Implantation de 2 classes sur le préau existant.

- c) Groupe scolaire " Lieutenant de Boutin " :

Construction d'un premier groupe scolaire de 20 classes dès lors en chantier des immeubles collectifs et individuels prévus dans ce nouveau centre administratif et résidentiel.

- d) Ecole publique de garçons de Pont-Rousseau.

Acquisition amiable d'un potager adossé à l'école pour ensuite étudier la construction d'un nouveau préau avec classes primaires dessus.

- e) Ecole publique de filles de Pont-Rousseau.

Déplacement du préau avec possibilité de construction de nouvelles classes au-dessus si le besoin s'en fait sentir.

- f) Classes maternelles du parc de Pont-Rousseau.

Déplacement de l'atelier municipal dans le domaine de la Houssais et en récupération du bâtiment en dur pour faire 2 nouvelles classes maternelles.

M. Flecher veut savoir sur quoi la municipalité se base pour ne retenir que 20 classes dans le futur centre administratif et résidentiel dans le Château de Bezi.

M. Boutin ne comprend pas non plus pourquoi l'on s'obstine à ne pas vouloir agrandir le groupe " Lieutenant de Boutin ".

Une explication assez vive a lieu entre le Maire et Monsieur Boutin.

M. Barbo veut savoir avec quel argent on va financer tous ces travaux.

M. Chevrot Olive estime que des paroles malheureuses

ont été prononcées mais qu'il faut absolument s'entendre pour réaliser les projets scolaires dans un délai de 5 ans.

M. Biron se déclare également et totalement partisan des programmes de constructions scolaires soumis et proposés aussi bien par M. Plancher que par M. Boutin.

De plus, il estime que ce problème de constructions scolaires est la question la plus importante que le Conseil municipal doit résoudre dans l'immédiat.

Il est H. B. et le Maire propose une suspension de séance.

À la reprise, le Maire déclare que le programme municipal a été modifié pour tenir compte d'interventions justifiées et que le programme renoué est à réaliser si possible dans 5 ans. Il se présente dans l'ordre d'urgence suivant :

- 1^o) Construction d'un groupe scolaire à La Houssais : de 10 classes, projet déjà approuvé par le Conseil municipal et auquel il y a lieu d'ajouter 3 classes maternelles.

- 2^o) Aggrandissement du groupe scolaire de Lagou : par construction de 10 classes (5 côté garçons, 5 côté filles).

Toutefois, dans l'immédiat, construction seulement de 2 classes garçons et 2 classes filles.

- 3^o) École de garçons de Lezè-Bourg :

Déplacement de la cantine et construction au-dessus de 2 classes en dur - Construction de nouveaux W.C. (projet W.C. exécuté de suite du fait du crédit disponible.)

- 4^o) École de filles de Lezè-Bourg.

Implantation de 2 à 3 classes sur le préau existant.

- 5^o) Groupe scolaire Lieutenant de Louti :

Pas de nouvelle construction possible pour l'instant, toutefois et dans le terrain "Château de Lezè", construction rapide d'un premier groupe scolaire de 20 classes.

Ensuite, dès que l'édification d'immeubles collectifs aura pris une certaine importance, construction d'un nouveau groupe primaire de 20 classes.

- 6^o) École publique de garçons de Pont-Rousseau.

Poursuite acquisition amiable potager attenant à l'école (maisonnelle Trebuchet) et aussitôt étude et construction d'un nouveau préau avec 5 classes dessus.

- 7^o) École publique de filles de Pont-Rousseau :



Déplacement du préau, avec éventuellement, construction de nouvelles classes dessus.

8°). Classes maternelles du parc de Font-Rousseau.

- a). Déplacement de l'atelier municipal dans le domaine de la Haussais et où récupération du bâtiment en dur pour faire 2 nouvelles classes maternelles.

- b). Plus tard, construction en dur des 5 classes en bois existant actuellement.

9°). Encauser si possible' d'une école maternelle indépendante à l'École-Duval :

M. Lubert déclare alors que le groupe communiste estime que toutes les écoles actuelles doivent être agrandies et qu'à cet effet, il faut prévoir l'achat de tous les terrains environnant les écoles existantes.

M. Barin rappelle également que, compte tenu de l'augmentation de la population, il faut absolument réaliser de nouvelles constructions scolaires. Pour lui, ce problème serait beaucoup plus facile à réaliser et surtout à financer si le Gouvernement avait tenu les promesses faites par les candidats aux élections législatives du 2 Janvier 1956, promesses pour lesquelles une grosse majorité des députés a été envoyée à l'Assemblée Nationale.

Pour en terminer, le Maire demande un vote sur le programme ci-dessus relaté.

Le vote émis donne l'unanimité' du Conseil pour ce programme.

Il reste entendu que, en plus de ces constructions du premier degré, le projet de construction d'un centre d'apprentissage mixte et d'un collège technique de garçons sera poursuivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

Et ont signé les membres présents :